

Cartographie des canalisations de matières dangereuses

Communes	Transport d'hydrocarbures (Trapil)	Transport de gaz (GRT gaz)	Risque industriel	Transport de matières dangereuses
Boissy-Mauvoisin	x	x	PPI ⁷	train
Chaufour-lès-Bonnières	x	x		Passage potentiel
Cravent				Passage potentiel
Lommoye	x	x	PPRT	Passage potentiel
Ménerville	x	x		train
Neauphlette		x		Passage potentiel
Saint-Illiers-le-Bois		x		Passage potentiel
La Villeneuve-en-Chevrie		x		Passage potentiel

Synthèse des risques technologiques majeurs (source DDRM)

Le recensement de ces différents risques devra figurer sur les annexes du PLU, de manière à interdire, le cas échéant, toute construction à proximité.

⁷ Plan Particulier d'Intervention

Risques naturels et technologiques

Que retenir ?

ENJEUX COMMUNS

- ✦ Un territoire sensible aux risques. Identifier ces zones à risques et définir des règles adaptées notamment pour prendre en compte:
 - ✓ les sites industriels et infrastructures présentant des risques technologiques et leur périmètre de protection,
 - ✓ les espaces touchés par les risques naturels afin de déterminer des prescriptions strictes et d'inciter à la création d'aménagements permettant de retenir l'eau comme les talus ou les haies pour limiter les risques en aval (vallée de la Seine et de l'Eure). Identifier les mares existantes afin de les protéger pour éviter qu'elles ne soient bouchées et qu'elles ne jouent plus leur rôle de régulation des eaux de pluie,
- ✦ Une prise en compte des nuisances : éviter le développement d'une urbanisation touchée par les risques technologiques et les contraintes visuelles, sonores ou olfactives liées aux infrastructures de transports ou activités particulières.

Quels outils du PLU pour répondre à ces enjeux ?

Les **documents graphiques** du PLU ainsi que les **prescriptions réglementaires** des zones peuvent afficher clairement les conditions d'occupations du sol de secteurs identifiés (zone inconstructible car inondable, etc.). De la même manière, les plans annexés au PLU peuvent faire apparaître certaines données (couloir de bruit lié à un arrêté préfectoral...) relatives aux risques humains.

Enfin, la réflexion d'ensemble qui conduit l'élaboration du PLU doit être cohérente avec les objectifs de protection des biens et des personnes. Les orientations d'aménagement et de programmation peuvent également permettre l'apport de solutions de gestion alternative de l'eau pour les futures zones à urbaniser.

Un territoire au sud de la Vallée de la Seine dominé par l'agriculture

Des valeurs écologiques reconnues

Le réseau Natura 2000

La Directive Habitats, porte sur la conservation des habitats naturels ainsi que sur le maintien de la flore et de la faune sauvages. En fonction des espèces et habitats d'espèces cités dans ces différentes annexes, les États membres doivent désigner des Zones Spéciales de Conservation (ZSC). La Directive Oiseaux n° 2009/147/CE concerne, quant à elle, la conservation des oiseaux sauvages. Elle organise la protection des oiseaux ainsi que celle de leurs habitats en désignant des Zones de Protection Spéciale (ZPS) selon un processus analogue à celui relatif aux ZSC.

Pour déterminer les ZPS, un niveau d'inventaire préalable a été réalisé avec la délimitation des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO). Ces zones montrent une analogie statutaire avec les ZNIEFF, n'étant assorties d'aucune contrainte réglementaire.

Le réseau Natura 2000 formera ainsi à terme un ensemble européen réunissant les ZSC et les ZPS. Dans tous les sites constitutifs de ce réseau les États membres s'engagent à maintenir dans un état de conservation favorable les habitats et espèces concernés. Dans ce but, la France a choisi la contractualisation sur la base des préconisations contenues dans les Documents d'Objectifs (DOCOB).

La commune n'est pas concernée par un site Natura 2000.

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est l'identification scientifique d'un secteur du territoire national particulièrement intéressant sur le plan écologique. On distingue deux types de ZNIEFF :

- les zones de type 1, d'une superficie en général limitée, caractérisées par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional ou national. Ces zones sont particulièrement sensibles à des équipements ou à des transformations, même limitées,
- les zones de type 2, grands ensembles naturels et peu modifiés (massifs forestiers, vallées, plateaux, etc.), riches en espèces ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Dans ces zones, il importe de respecter les grands équilibres biologiques en tenant compte notamment du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice.





Sur le territoire une ZNIEFF de type 2 est recensées, il s'agit de la ZNIEFF de type 2 « Plateau de Ménerville » (n° 110020358) qui est un plateau agricole émaillé de bosquets, avec quelques vergers et prairies aux alentours des fermes. Il abrite un noyau de population de Chouette chevêche (*Athene noctua*) comprenant 8 territoires de reproduction (CORIF - GEC 78, 2003) : 4 territoires à l'ouest de Perdreauville, 2 territoires à Ménerville, 2 territoires au sud-ouest de Ménerville (dans les fermes du Hallot et de Ste-Blaise). Six à sept couples sont installés dans des bâtiments de ferme. Les couples sont au plus distants de 2 km. Une prairie pâturée mésophile (proche de la ferme de Sevestre, Perdreauville) abrite deux populations d'Orthoptères déterminants : Criquet marginé (*Chortippus albomarginatus*) et Decticelle bariolée (*Metrioptera roeseli*) (GADOUM, 2001).

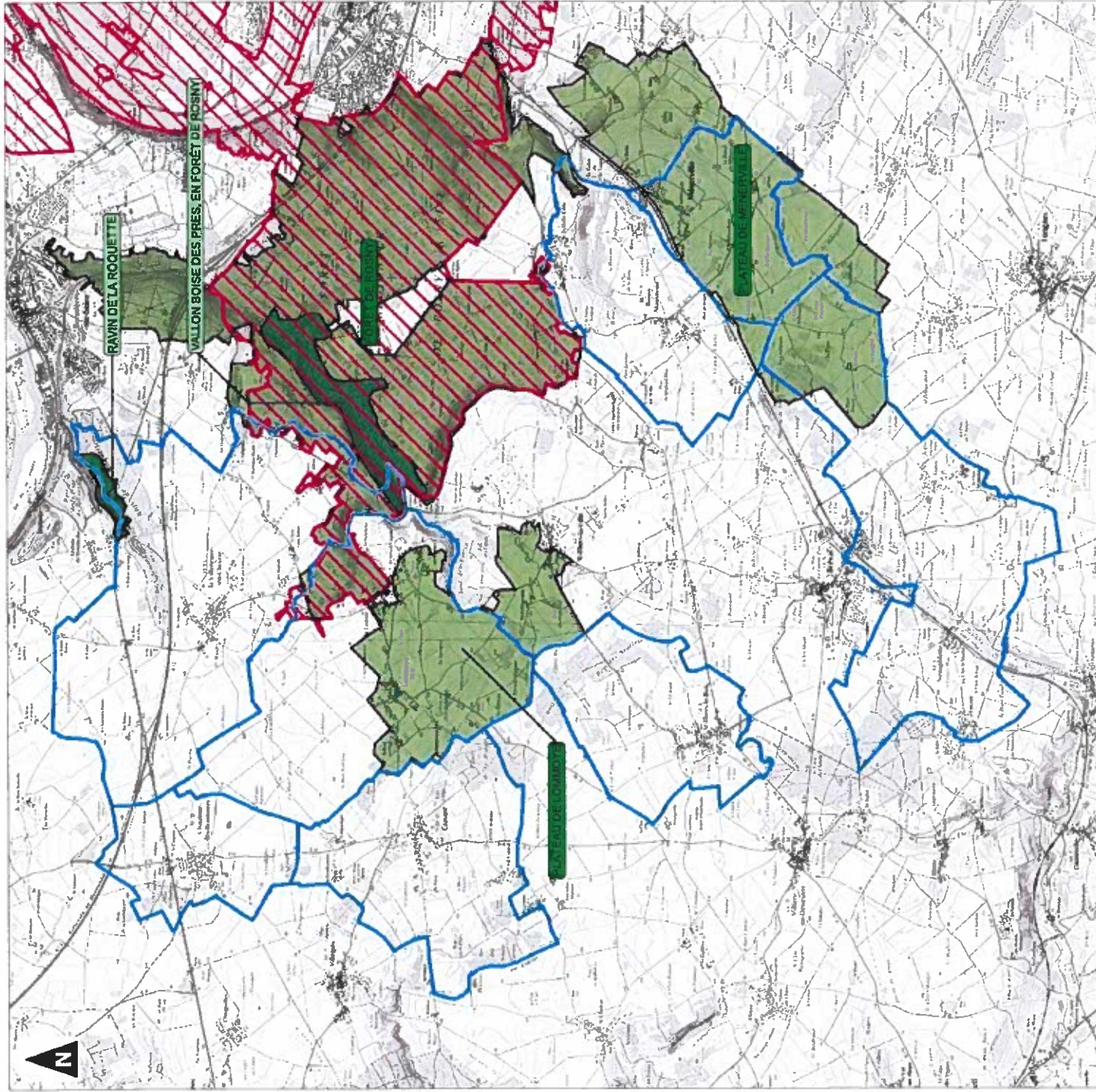


Communes de Boissy-Mauvoisin / Chaufour-les-Bonnières
/ Cravent / La Villeneuve-en-Chevrie / Lommoye
/ Menerville / Neauphlette / Saint-Illiers-le-Bois

Elaboration de 8 PLU

Patrimoine naturel

-  Aire d'étude
-  NATURA 2000 - Zones de protection spéciale :
- Bocles de Moisson, de Guernes et de Rosny
-  ZNIEFF de type I
-  ZNIEFF de type II



Les autres zones naturelles d'intérêt écologique

Aucun autre zonage naturel d'intérêt (réserves naturelles régionales et nationales, parc naturel régional, arrêté préfectoral de protection de biotope, zones humides d'importance internationale – RAMSAR, Espace Naturel Sensible...) n'est présent sur le territoire communal.

Des milieux naturels et semi-naturels influencés par l'agriculture et la vallée de la Seine

Les espaces boisés



Boisement au sein de la plaine agricole



Un chevreuil en lisière d'un boisement



Bande boisée le long de la voie ferrée

Sur la commune Ménerville les boisements sont peu présents et sont principalement localisés le long de la voie ferrée et au niveau de la plaine agricole. Ce sont essentiellement des boisements de feuillus.

Les zones boisées de la plaine agricole possèdent un cortège végétal diversifié puisque la strate arborée est composée du Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), du Chêne pédonculé (*Quercus robur*), du Noisetier (*Corylus avellana*) ou encore du Charme commun (*Carpinus betulus*). La strate arbustive est peu développée avec notamment la présence de l'Érable champêtre (*Acer campestre*) et l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*). Et enfin, la strate herbacée peu dense est composée d'espèces communes telles que le Lierre grimpant (*Hedera helix*), la Ronce commune (*Rubus gr. Fruticosus*), le Chèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*), le Gouet tacheté (*Arum maculatum*).

Ces milieux naturels permettent le maintien d'une diversité d'espèces animales intéressantes avec notamment :

- pour les mammifères : le Chevreuil (*Capreolus capreolus*), le Sanglier (*Sus scrofa*), le Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*) ou le Putois (*Mustela putorius putorius*),
- pour les oiseaux : Buse variable (*Buteo buteo*), Grimpereau des jardins (*Certhia brachydactyla*), Pic épeiche (*Dendrocopos major*), Pinsons des arbres (*Fringilla coelebs*), Sittelle torchepot (*Sitta europaea*), Troglodyte mignon (*Troglodytes troglodytes*), Mésange bleue (*Parus caeruleus*), Mésange charbonnière (*Parus major*), Geai des chênes (*Garrulus glandarius*), Étourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*).

La préservation de ces boisements ainsi que leur bon état écologique est important afin de conserver la biodiversité qu'ils accueillent. De plus, la gestion durable de ces boisements doit permettre le maintien des continuités écologiques.

Les zones agricoles



Culture



Prairie pâturée par des chevaux



Prairie de fauche

Les zones agricoles sont dominantes sur le territoire communal. En effet, les cultures diverses, les prairies pâturées notamment par des chevaux et fauchées recouvrent une importante partie du territoire.

Les cultures, par leur exploitation, ne permettent pas le développement d'une flore adventice importante. Néanmoins, sur les chemins une flore caractéristique des friches peut être rencontrée. Le cortège végétal se compose d'espèces relativement communes comme le Bec de grue (*Erodium cicutarium*), la Porcelle enracinée (*Hypochaeris radicata*), le Chénopode blanc (*Chenopodium album*), la grande Berce (*Heracleum sphondylium*), l'Oseille crépue (*Rumex crispus*), le grand Plantain (*Plantago major*)...

Les prairies sont des milieux beaucoup plus diversifiées notamment les prairies de fauche. Elles sont le plus souvent dominées par des graminées telles que le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), le Fromentale (*Arrhenathetum elatius*), la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*) ou encore le Vulpin des champs (*Alopecurus myosuroides*). Les graminées sont accompagnées par la grande Marguerite (*Leucanthemum vulgare*), la Carotte sauvage (*Daucus carota*), l'Aigremoine eupatoire (*Agrimonia eupatoria*), la Centaurée jacée (*Centaurea jacea*), l'Ail des vignes (*Allium vineale*)...

Le territoire communal doit parvenir à préserver les prairies présentes notamment celles au sein des zones urbaines afin de maintenir la biodiversité caractéristique de ces milieux. De plus, les zones agricoles doivent devenir des supports de continuités écologiques en préservant ou le cas échéant en restaurant les chemins enherbés, les haies, et les fossés.

Les milieux humides et aquatiques



Ru de Bléry



Mare dans une prairie de fauche



Mare presque à sec

Les milieux humides et aquatiques sont relictuels sur le territoire. Seuls le Ru de Bléry et quelques mares implantées au sein des prairies et dans les cultures représentent les milieux humides et aquatiques du territoire.

Le ru présent est bordé d'une végétation hygrophile composée des espèces suivantes : la lysimaque commune (*Lysimachia vulgaris*), le Scrophulaire à oreillette (*Scrophularia auriculata*), l'Eupatoire chanvrine (*Eupatoria cannabinum*), la Cardère sauvage (*Dipsacus fullonum*), Lycope d'Europe (*Lycopus europaeus*) et l'Épilobe hirsute (*Epilobium hirsutum*).

Quelques arbres et arbustes longent également le ru de Bléry et entourent les mares, il s'agit la Clématite des haies (*Clematis vitalba*), du Peuplier noir (*Populus nigra*), du Saule pleureur (*Salix babylonica*) ou encore du Frêne commun (*Fraxinus excelsior*).

Une cartographie des enveloppes d'alerte potentiellement humides en région Ile de France identifie principalement ces secteurs comme des zones humides de classes 3 (zone humide fortement probable).

Au regard des milieux humides et aquatiques présents, il est primordiale de les préserver ainsi que la biodiversité qu'ils accueillent. De plus, ce sont des milieux le plus souvent exposés à des sources de pollutions diverses qui entraînent leur dégradation.

Communes de Boissy-Mauvoisin / Chaufour-les-Bonnières / Cravent / La Villeneuve-en-Chevrie / Lommoye / Menerville / Neauphlette / Saint-Illiers-le-Bois

Elaboration de 8 PLU

Zones humides

 Aire d'étude

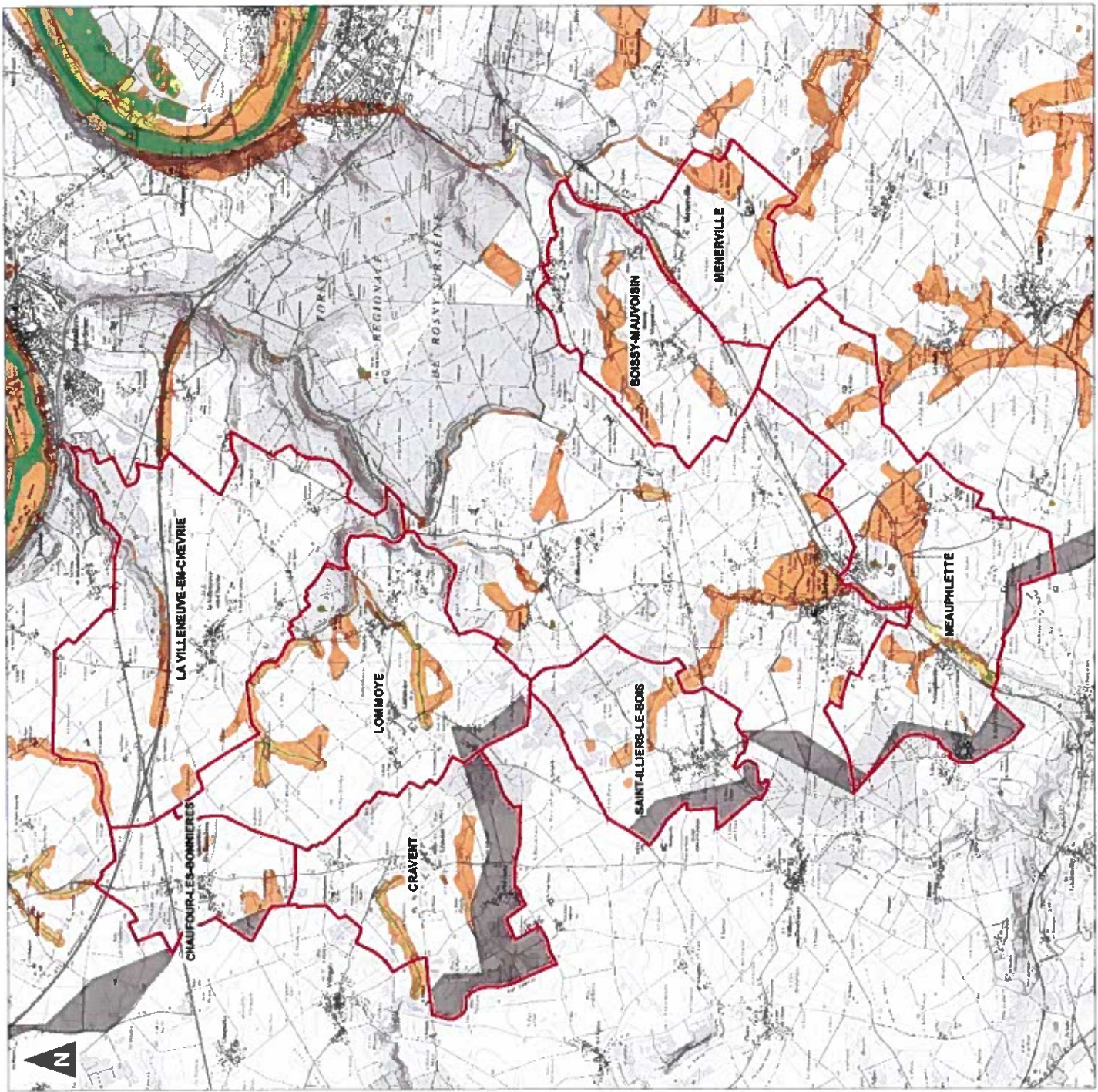
Zones humides (classe)

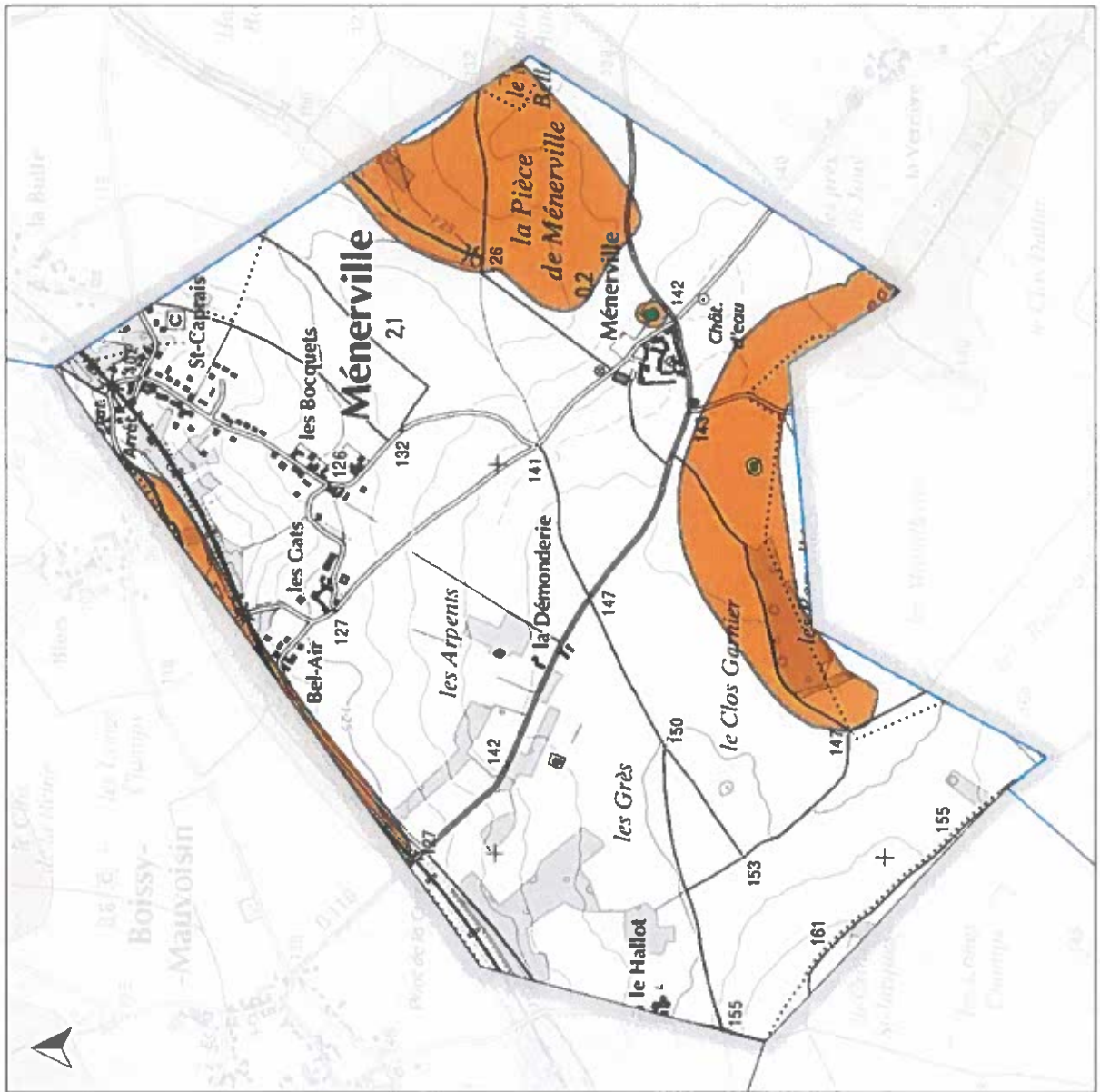
 2

 3

 5

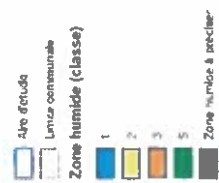
 Zone humide à préciser





Communes de : Villeneuve-en-Chevrie /
Boissy-Mauvoisin /
Chauffour-les-Bonnieres / Cravent /
Lommoye / Saint-Illiers-le-Bois
/Ménéville/Neauphlelette (78)

**Zones humides
MENERVILLE**



Les micro-habitats



Verger



Alignements de Tilleuls



Ménerville vu du plateau agricole

Les micro-habitats (haies, vergers, mare, jardin arboré...) sont relativement nombreux sur le territoire communal. En effet, le village apparaît souvent comme une zone boisée lorsqu'il est observé du plateau agricole. Cette observation est en grande partie due à la préservation des arbres ainsi que des haies autour du bourg. La présence de biodiversité (oiseaux, micromammifères, insectes) au sein des villages est maintenue grâce à ces éléments écologiques. Ces micro-habitats jouent deux rôles écologiques fondamentaux :

- **Continuités écologiques** : Les haies et les petits bois constituent des corridors écologiques permettant les échanges et les déplacements de la faune. Ainsi, les corridors sont des milieux naturels reliant entre eux différents habitats vitaux pour une espèce. Cela crée également des connexions entre les différentes populations d'une même espèce. Insectes, reptiles, amphibiens, oiseaux et mammifères, représentant une importante partie du règne animal, utilisent ces bio-corridors.
- **Gîtes** : Ces milieux jouent un rôle essentiel dans l'accueil et la reproduction des espèces. Les mammifères (hérisson, blaireau ou encore renard) et les batraciens (crapauds, grenouilles...) utilisent préférentiellement les parties basses de ces micro-habitats. D'autres mammifères (écureuils, chauves-souris et oiseaux) exploitent plutôt les parties hautes et les creux des vieux arbres. De même, de nombreuses espèces d'insectes d'intérêt patrimonial comme le Lucane cerf-volant apprécient ces espaces arborés.

La commune a su préserver les micro-habitats au sein de son territoire. Ces espaces doivent donc être conservés et protégés. La création de ces micros habitats doit continuer à être pensée dans le cadre des nouveaux aménagements prévus sur le territoire.

La cartographie « Habitats naturels » a été élaborée en compilant les données issues des bases ECOMOS et ECOLINE qui localisent précisément les milieux naturels et les éléments écologiques ponctuels (haies, mares, chemins enherbés, fossé...) et les observations faites sur le terrain grâce à des investigations qui ont permis de noter les espèces floristiques, les espèces faunistiques ainsi que l'état de conservation des éléments préalablement recensés.














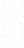



Les boisements, les prairies, les pelouses et pâturages naturels ainsi que les cours d'eau et les mares sont les milieux qui possèdent un intérêt et un enjeu écologique important. En effet, ce sont des milieux naturels qui abritent une biodiversité intéressante qui 'il est nécessaire de maintenir sur le territoire.

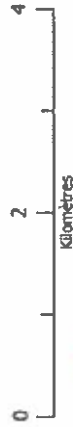
Les vergers, les plans d'eau ainsi que les haies, les bandes enherbées, les ripisylves et les fossés sont des éléments écologiques également intéressants notamment pour le maintien des continuités écologiques sur le territoire. Une distinction a été faite entre les éléments continus et discontinus afin de localiser les secteurs où il serait important de restaurer l'élément dans son ensemble.

Communes de Boissy-Mauvoisin / Chaufour-les-Bonnières
/ Cravent / La Villeneuve-en-Chévrerie / Lommoye
/ Menerville / Neauphlette / Saint-Illiers-le-Bois

Elaboration de 8 PLU

HABITATS NATURELS

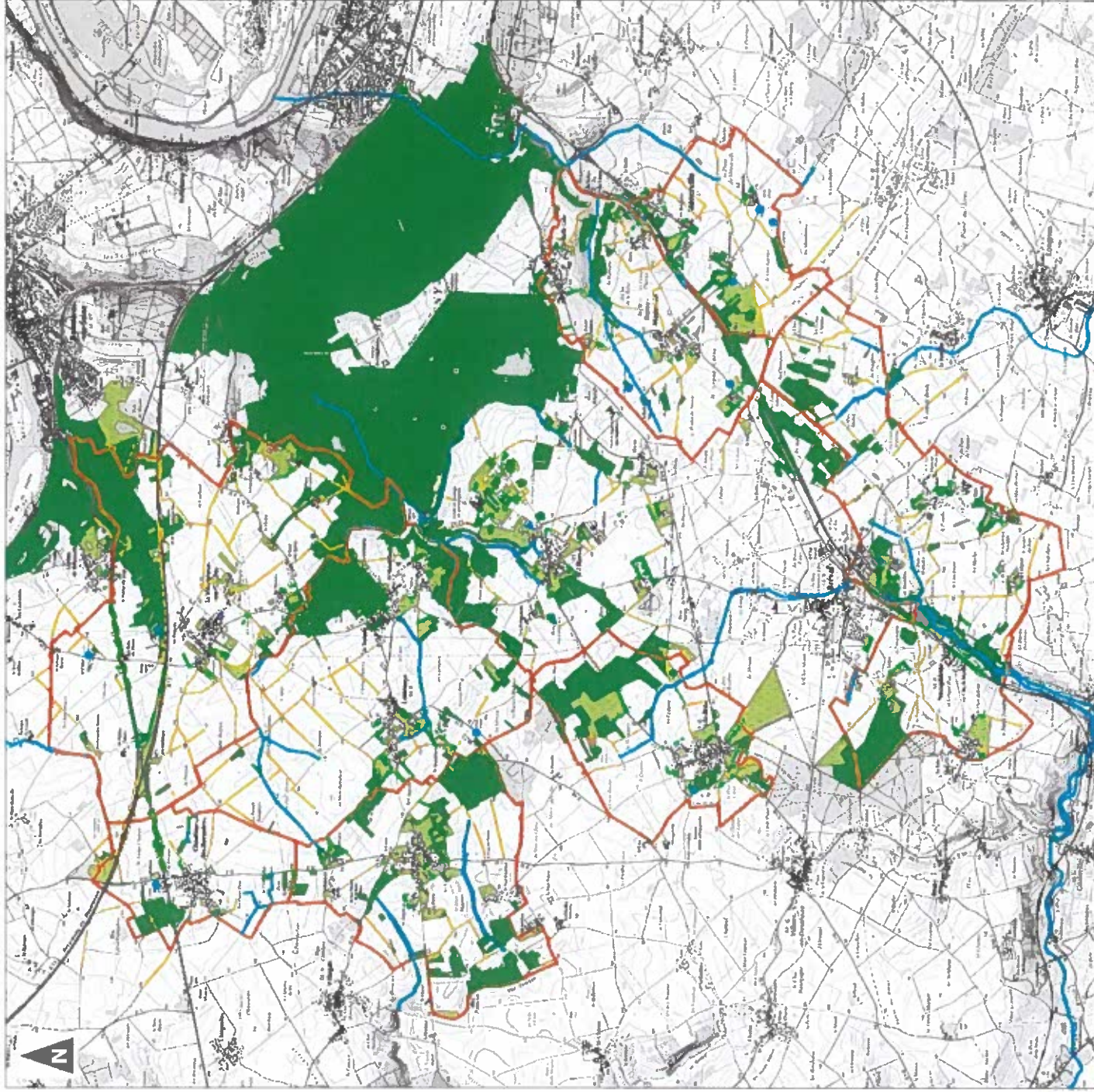
-  Limite communale
-  Hydrographie
-  Mer
-  Vergers et petits fruits
-  Prairies
-  Boisements
-  Pelouses et pâturages naturels
-  Plans d'eau
-  Alignement d'arbres continu
-  Alignement d'arbres discontinu
-  Haie continue
-  Haie discontinue
-  Bande enherbée continue
-  Bande enherbée discontinue
-  Ripisylve continue
-  Ripisylve discontinue
-  Fossé



1:50 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : Environnement Conseil, 2015
Source de fond de carte : IGN, Atlas Bleu, 1/25 000
Sources de données : IGN - Environnement Conseil, 2015

Atelier G - Le Moaligou



Une trame verte relativement fonctionnelle et une trame bleue fractionnée

Qu'est-ce qu'une Trame Verte et bleue ?

La préservation de réseaux écologiques fonctionnels nécessite à la fois le maintien de milieux naturels en bon état de conservation et la permanence de possibilités d'échanges entre ces milieux. Un réseau écologique a été défini au niveau européen comme étant « un assemblage cohérent d'éléments naturels et semi-naturels du paysage qu'il est nécessaire de conserver ou de gérer afin d'assurer un état de conservation favorable des écosystèmes, des habitats, des espèces et des paysages. » (Source : réseau écologique paneuropéen).

L'identification du réseau écologique, aussi appelé « Trame verte et bleue » repose sur la cartographie des éléments suivants :

- **des réservoirs de biodiversité** : c'est dans ces espaces que la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée ; une espèce peut y exercer l'ensemble de son cycle de vie (alimentation, reproduction, repos...). C'est depuis les réservoirs que les individus se dispersent pour rejoindre d'autres réservoirs ou des espaces naturels relais. Ces réservoirs regroupent les sites naturels protégés (Natura 2000, réserves naturelles...), les sites officiellement inventoriés au titre du patrimoine naturel (ZNIEFF...), voire d'autres sites fonctionnels non identifiés officiellement mais sensibles au risque de fractionnement ;
- **des corridors** : voies de déplacement empruntée par la faune et la flore, qui relie les réservoirs de biodiversité. Cette liaison fonctionnelle entre milieux naturels permet la dispersion et la migration des espèces ;
- **des points de fragilité** : espace d'intersection entre un réservoir de biodiversité ou un corridor avec une barrière, naturelle ou artificielle. Un point de fragilité est un lieu où la mortalité des individus est particulièrement élevée (notamment au droit des grandes infrastructures de transport : autoroutes, routes à trafic régulier, ...), voire un espace totalement infranchissable (zones fortement urbanisées...).

La trame verte et bleue déclinée à l'échelle du territoire

La trame verte et bleue identifiée à l'échelle régionale au sein du Schéma Régional de Cohérence Ecologique de l'Île-de-France doit être précisée afin de localiser les enjeux locaux présents sur le territoire communal.

Ce travail d'identification se base principalement :

- sur les milieux naturels et semi-naturels observés, à savoir les boisements, les prairies, les cours d'eau, les mares, ... qui sont ici considérés comme des réservoirs de biodiversité à préserver et à connecter entre eux,
- sur les éléments connectant tels que les haies, les bandes enherbées, les alignements d'arbres, les vergers, les friches, les parcs arborés... qui sont soit déjà présents et à conserver soit partiellement présents et à restaurer soit inexistant et à créer.

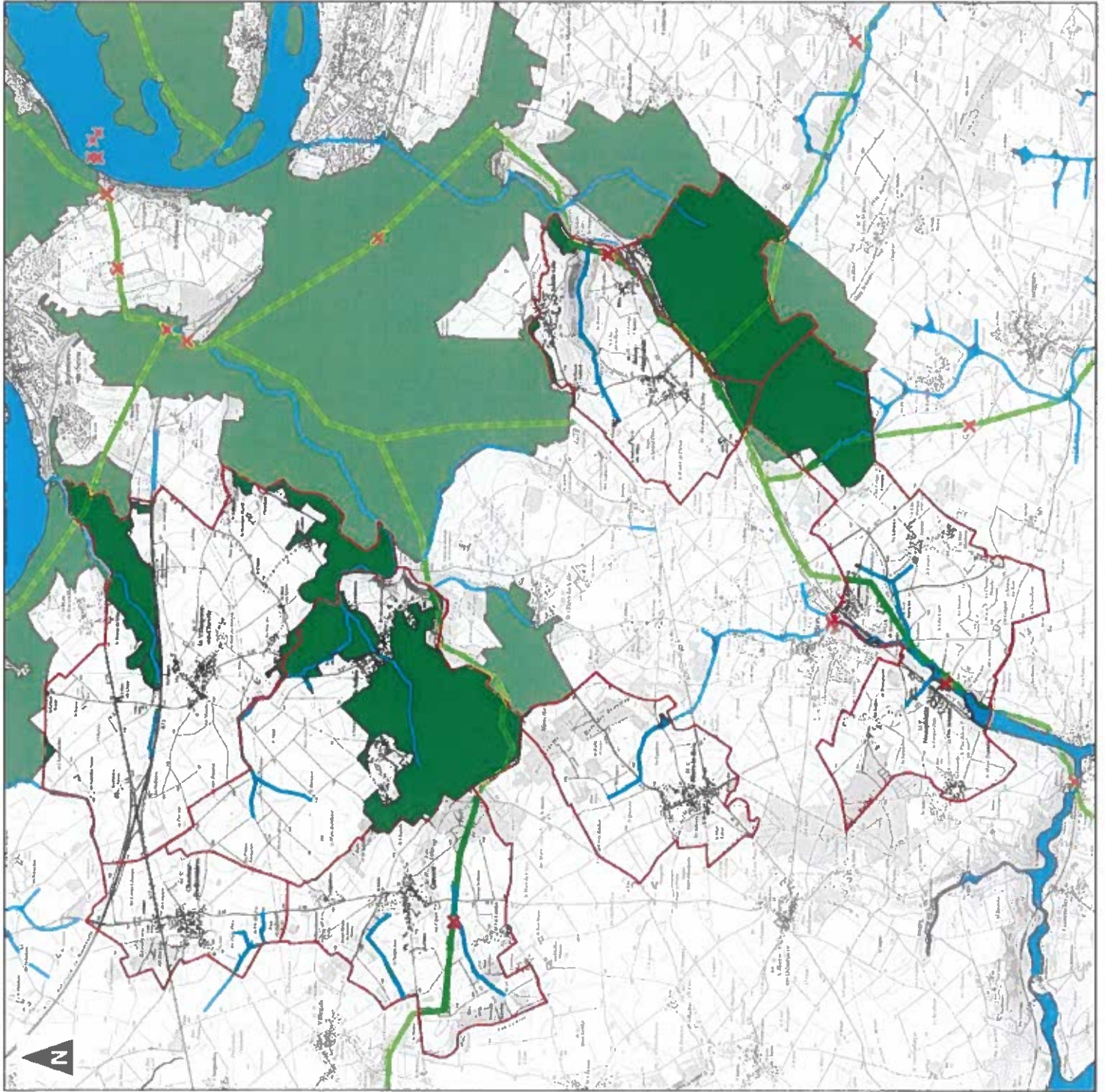
Dans le cadre du PLU, cette approche vise à mettre en évidence les zones naturelles à préserver de toute urbanisation et également à identifier les zones ou les éléments d'intérêt pour le maintien et/ou la restauration des continuités écologiques.

Communes de Boissy-Mauvoisin / Chaufour-les-Bonnières
 / Cravent / La Villeneuve-en-Chévrie / Lommoye
 / Menerville / Neauphlette / Saint-Illiers-le-Bois

Elaboration de 8 PLU

SRCE Île-de-France

-  Limite communale
-  Élément fragmentant
-  Cours d'eau
-  Continuum de la sous trame bleue
-  Continuum de la sous trame arborée
-  Réervoir de biodiversité



La méthodologie de travail

Dans un premier temps, une réflexion a été menée à l'échelle de 8 communes, à savoir Méneville, Neauphlette, Cravent, Lommoye, La Villeneuve-en-Chevrie, Chauffour-lès-Bonnières, Saint-Illiers-le-Bois et Boissy-Mauvoisin. En effet, il est plus pertinent d'identifier des corridors écologiques sur un territoire plus large afin de maintenir une cohérence avec les territoires voisins.

Une première cartographie de la trame verte et de la trame bleue (cf carte ci-dessous) a donc été élaborée à l'échelle des 8 communes mettant en avant les réservoirs de biodiversité identifiés ainsi que les corridors à maintenir ou à restaurer pour former les continuités écologiques.

Dans un second temps, en partant de cette cartographie, un travail de précision a été mené avec les élus à l'échelle de leur commune. Ainsi, il a été identifié précisément :

- les continuités écologiques globalement fonctionnelles avec des éléments (haie, bande enherbée, alignement d'arbres, vergers...) permettant de connecter entre eux les réservoirs de biodiversité. Ces continuités écologiques sont donc à préserver. aucune action n'a besoin d'être mise en place. Il est seulement nécessaire de conserver l'existant.
- les continuités écologiques partiellement fonctionnelles avec des zones où ces éléments sont discontinus et où la connexion entre les réservoirs de biodiversité n'est pas complète. Ces continuités écologiques sont donc à restaurer avec une réflexion sur des actions à mettre en place notamment en comblant les espaces discontinus des éléments supports du corridor écologique.
- les continuités écologiques non fonctionnelles avec les secteurs où aucun élément de connexion n'est présent et où un corridor est nécessaire pour connecter les réservoirs de biodiversité. Ces continuités écologiques sont donc à créer. Cela demandera donc un travail de concertation avec les acteurs du territoire pour réfléchir sur les diverses possibilités de créer un corridor.

Communes de Boissy-Mauvoisin / Chaufour-les-Bonnières
/ Cravent / La Villeneuve-en-Chévrier / Lommoye
/ Menerville / Neauphlette / Saint-Illiers-le-Bois

Elaboration de 8 PLU

TRAME VERTE ET BLEUE

 Limite communale

Trame verte

 Réservoir de biodiversité

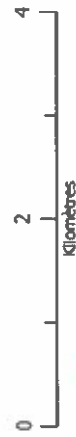
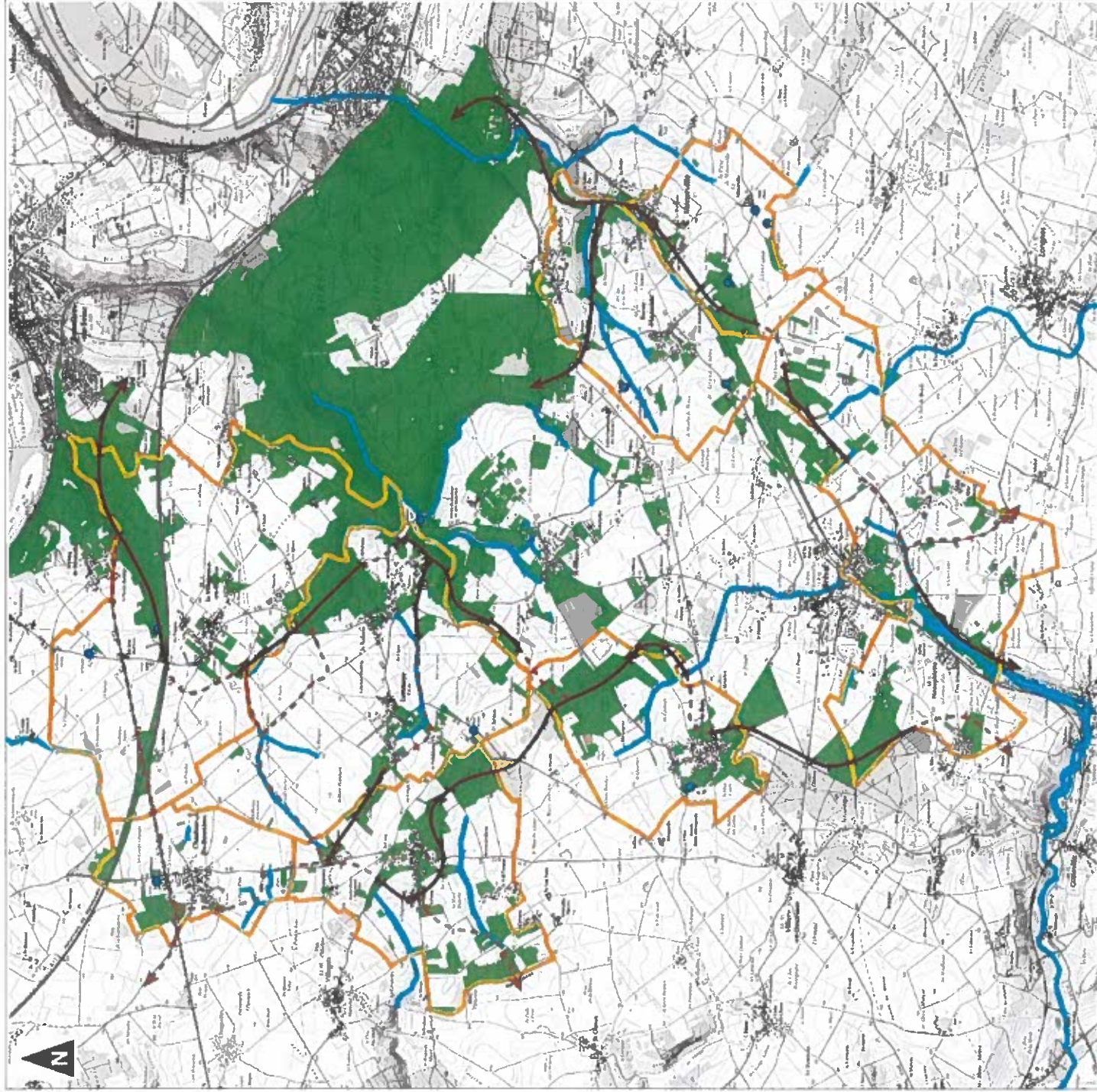
 Continuité fonctionnelle

 Continuité partiellement fonctionnelle

Trame bleue


 Cours d'eau et fossé temporaire

 Mare



1:50 000

(Pour une impression au format A3 sans réduction de taille)

 **audicé**
Audacités
Audacités
Audacités

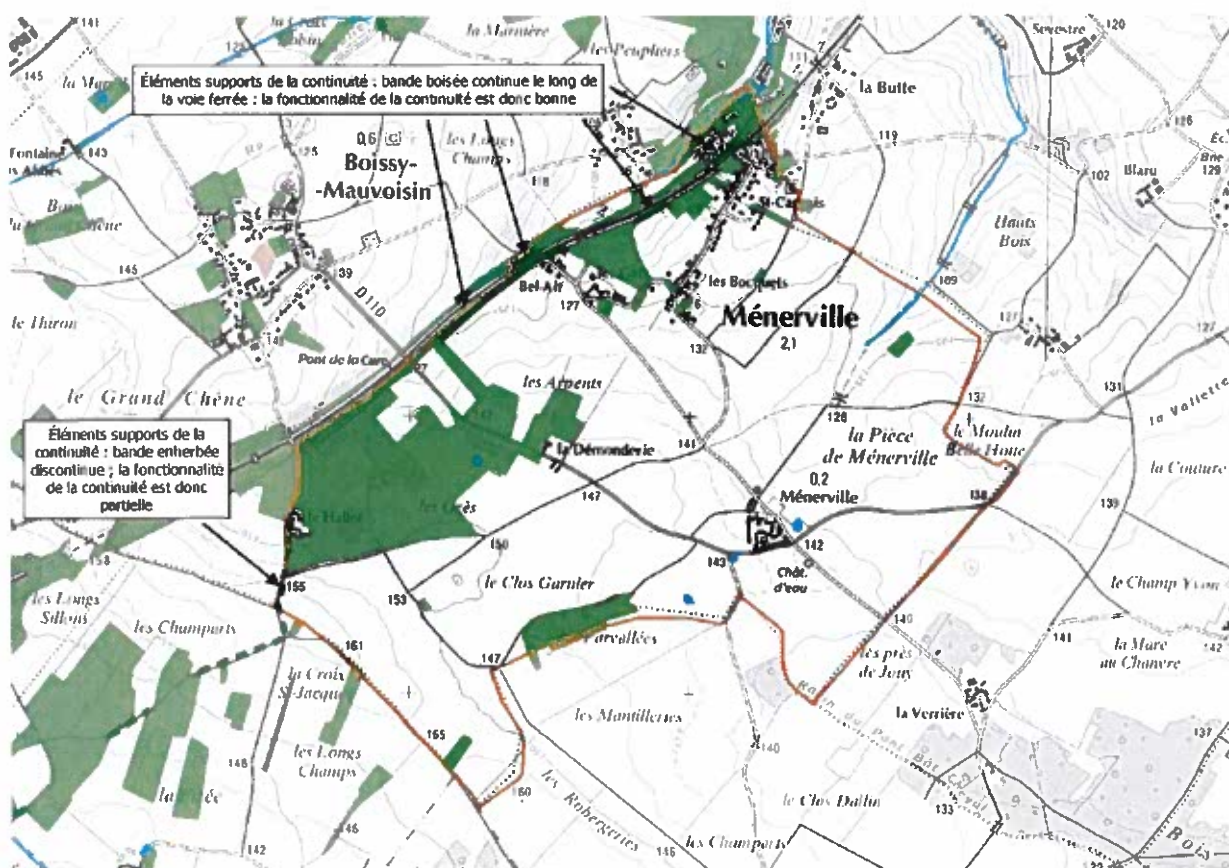
Édition : Environnement Conseil, 2015
Source de fonds de carte : IGN, carte Bleue, 1/25 000
Sources de données : IGN - Gouvernement, 2015

Atelier G. Le Mailligou

La trame verte et bleue sur la commune

La trame verte est conservée grâce aux boisements situés le long de la voie ferrée et au sein des cultures. De plus, les nombreuses prairies également associées à la trame verte permettent également le maintien des continuités écologiques. Les corridors écologiques sont relativement bien préservés avec la bande boisée qui longe la voie ferrée. Un corridor concernant une bande enherbée doit être renforcé à l'extrémité Ouest afin de pouvoir restaurer une continuité entre un boisement présent sur la commune de Ménerville et un situé sur la commune de Neauphlette.

La trame bleue est plus relictuelle sur le territoire avec la présence du Ru de Bléry ainsi que quelques mares. Le cours d'eau présente une bonne fonctionnalité. En effet, il n'y a pas d'obstacle à l'écoulement des eaux et les milieux associés sont relativement bien conservés. Les mares quant à elles sont beaucoup trop éloignées les unes des autres pour pouvoir imaginer un moyen de connexion. Cette trame bleue sur le territoire concerne la préservation des éléments présents.



Patrimoine naturel

Que retenir ?

ENJEUX COMMUNS

Les cartes des habitats naturels et de la trame verte et bleue dévoilent les potentialités du territoire en termes de zones naturelles d'intérêt écologique mais également en termes de réseaux écologiques. Afin de préserver les éléments écologiques et paysagers majeurs sur le territoire communautaire les orientations de valorisation sont les suivantes :

- ◀ Conserver les milieux naturels grâce à la mise en place d'outils dans les documents d'urbanisme afin de préserver les connexions existantes entre les différents habitats naturels vitaux pour un grand nombre d'espèces animales
- ◀ Renforcer les corridors écologiques à partir des micro-habitats (haies, vergers, petit bois...) identifier sur la carte des milieux naturels afin de les pérenniser et de les rendre plus fonctionnels pour la faune
- ◀ Créer des structures écopaysagères connectant ou reconnectant des milieux naturels afin de permettre la migration de la faune et la diversité (préserver les prairies bocagères en conservant les haies en fonds de vallée par exemple).

Les efforts de valorisation sont plus importants au niveau du plateau agricole. En effet, les versants, les vallons et le fond de vallée sont beaucoup plus diversifiés en habitats et possèdent donc déjà de nombreux marqueurs écologiques.

Quels outils du PLU pour répondre à ces enjeux ?

Les documents graphiques protègent les espaces naturels en les classant en « zone N, naturelle » dans le PLU afin d'interdire toute construction. Pour assurer leur protection juridique, deux outils peuvent être mis en place, notamment pour les espaces boisés :

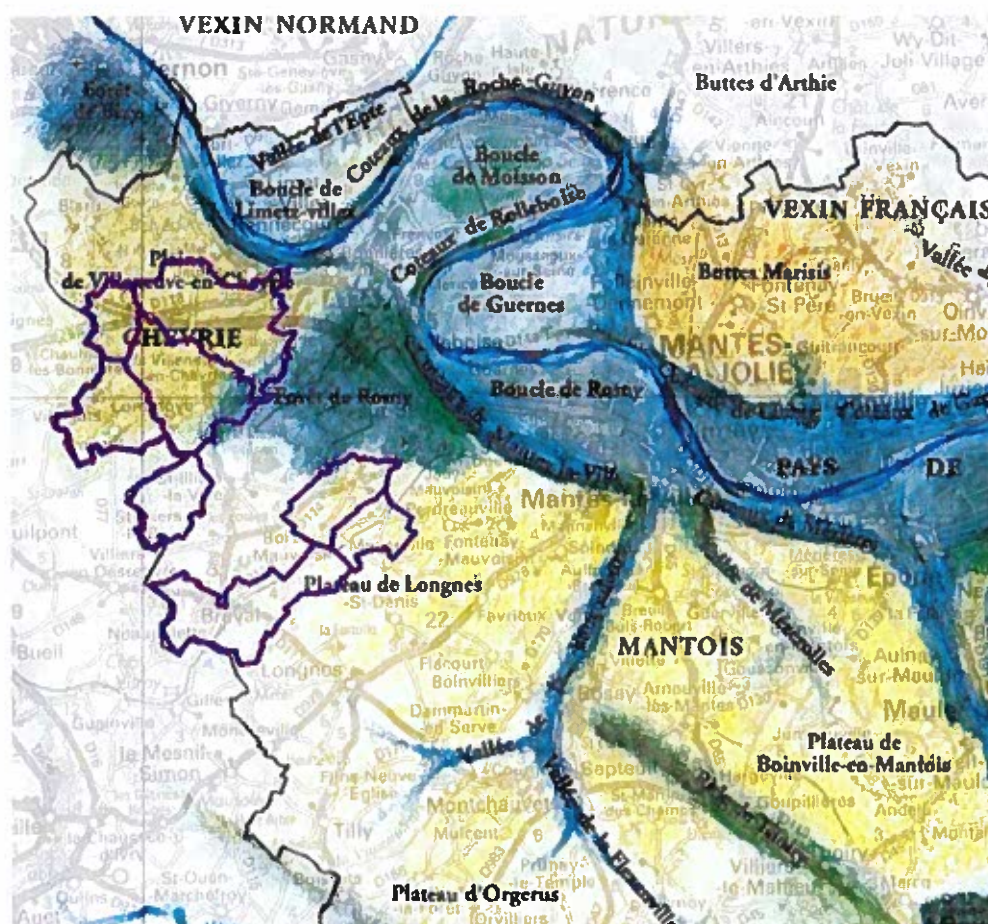
- ◀ Le classement des massifs forestiers en Espace Boisé Classé afin d'imposer leur maintien ou le remplacement des plantations (gestion du défrichement),
- ◀ Leur identification sur le plan de zonage. Le code de l'urbanisme, permettant d'identifier et de localiser les éléments, est à utiliser pour assurer la protection des micro-habitats (mares, haies, vergers, petit bois...), pour des motifs d'ordre écologique ou paysager. Il peut être accompagné de prescriptions spécifiques dans le cadre du règlement (interdiction des occupations de sols s'opposant à la préservation des mares).

Les **prescriptions réglementaires** permettent également de renforcer la fonctionnalité des milieux. Ainsi, un pourcentage d'emprise des espaces verts peut être imposé dans chacune des zones du PLU afin de conserver une densité d'espaces végétalisés. Le règlement comme les orientations d'aménagement peuvent favoriser l'utilisation d'essences locales (Pruneliers, Noisetiers, Charme...) afin de respecter la typicité végétale du milieu.

Un paysage rural aux portes de la métropole francilienne

Les unités paysagères selon l'Atlas des paysages de 1992

L'Atlas des Pays et Paysages des Yvelines, le premier réalisé en France (1992), propose un découpage en deux unités paysagères : la plaine de La Villeneuve-en-Chevrie au Nord, le plateau de Longnes au Sud. On note également une étroite frange en contact avec la forêt de Rosny.

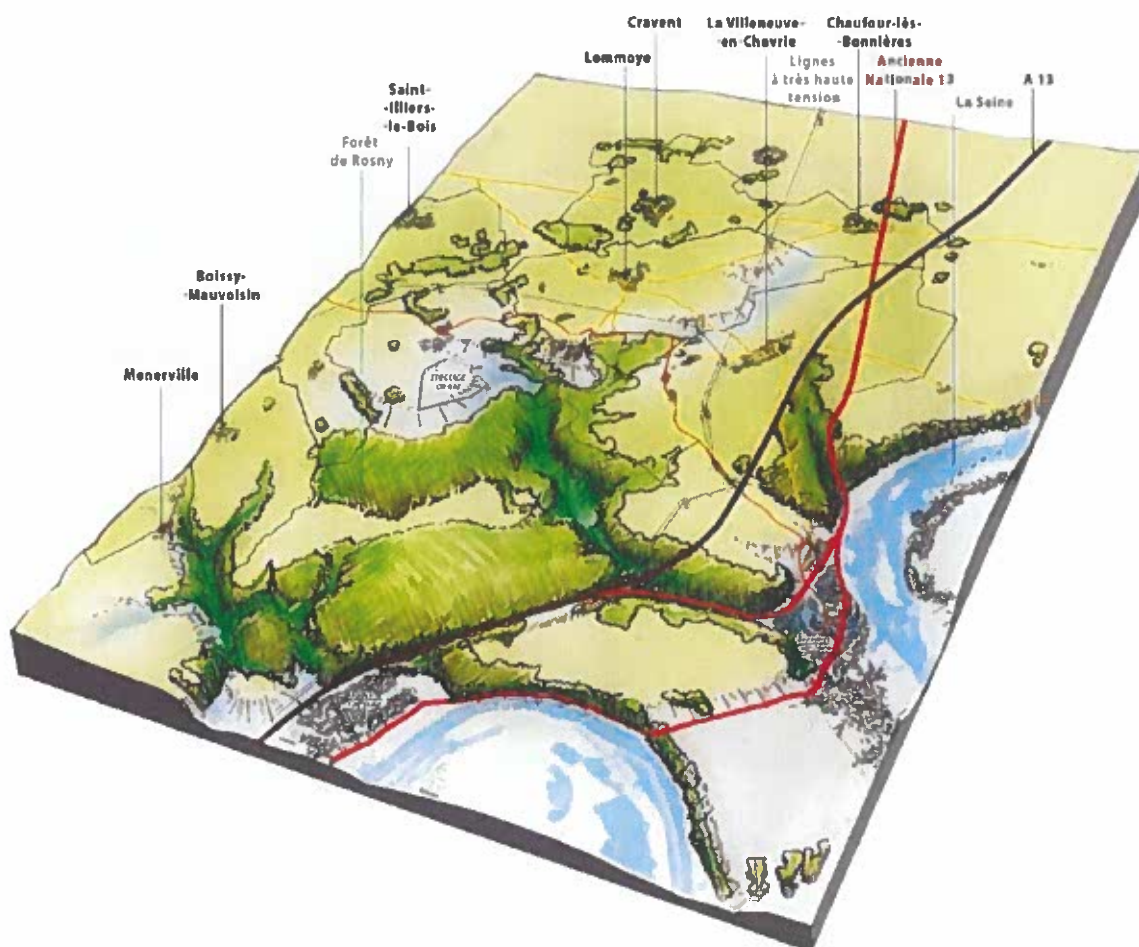


Les grandes unités paysagères ©Atlas des Pays et Paysages des Yvelines, 1992

Une révision de cet ouvrage est en cours mais n'est pas encore publiée. Elle porte essentiellement sur l'actualisation des illustrations : cartographie, photos croquis, blocs diagrammes⁸...

⁸ En l'absence de ces éléments, l'étude pour le PLU s'est appuyé sur des productions graphiques nouvelles ainsi que sur des investigations de terrains. Une interprétation des deux enjeux propres à chaque unité a été réalisée à l'aide par des blocs diagrammes. Il s'agit d'une représentation graphique du territoire, en élévation et en perspective, associant crayonnés et traitement infographique. Les éléments du paysage sont représentés de manière sensible, avec une échelle parfois volontairement exagérée : bâti particulier (églises, silos, ponts), lignes haute tension, boisements, etc.

Unité paysagère de la plaine de La Villeneuve-en-Chevrie



Bloc-diagramme : unité paysagère de la plaine de La Villeneuve-en-Chevrie

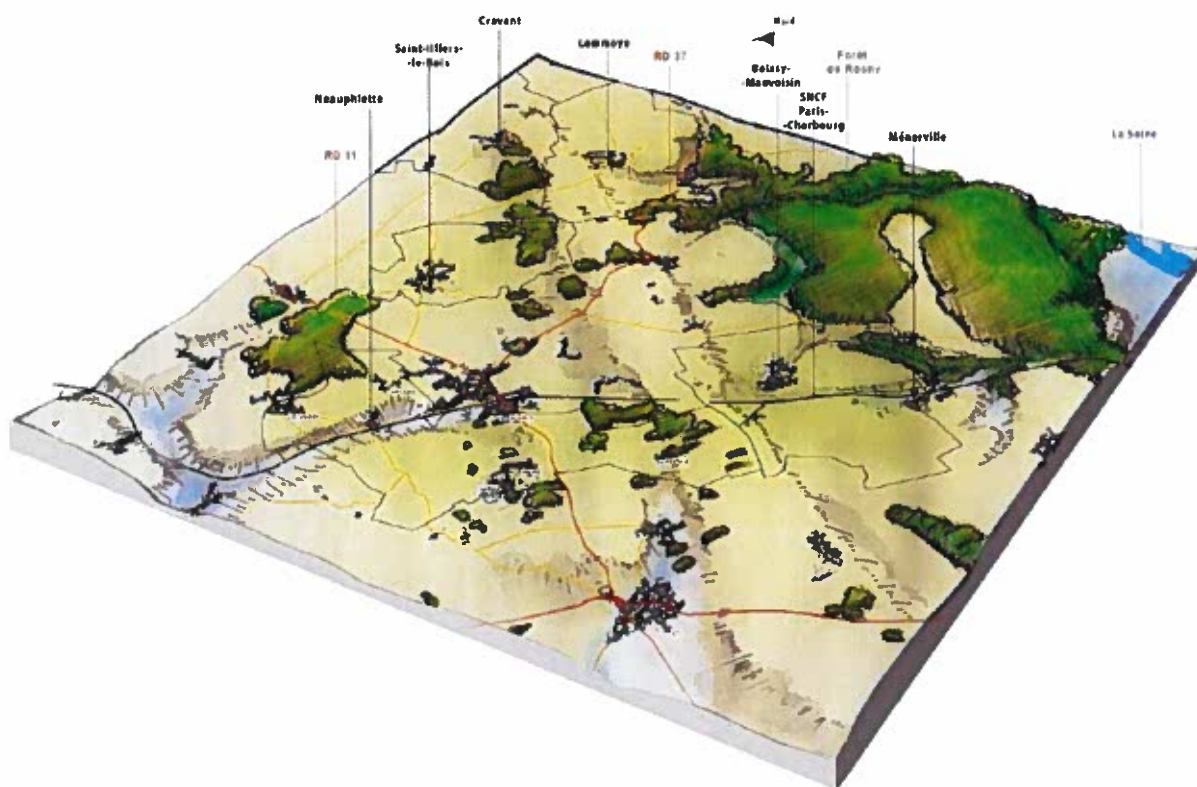
Le territoire est très lié à l'autoroute A13, infrastructure routière qui le borde sur sa frange Nord. L'échangeur de l'A13 et de la RN 13 est un point de convergence important des flux routiers.

La proximité de la vallée de Seine se traduit au niveau du plateau par des incisions boisées, formées par les vallons affluents. Au niveau du plateau, ces coupures vertes encadrent de vastes clairières céréalières, dans lesquelles se répartissent les bourgs et hameaux. Plusieurs lignes à haute tensions traversent ces entités agricoles, très visibles dans le paysage.

L'autoroute A13 et la Nationale 13 (RN13 et partie déclassée RD 113) traversent cette entité. Tandis que l'autoroute est une véritable barrière écologique et paysagère, la Nationale apparaît comme un élément structurant grâce à ses alignements rectilignes de grands érables. Par ailleurs, on note la présence d'un stockage souterrain de gaz sur la commune voisine de Saint-Illiers-la-Ville. Cette installation industrielle très sécurisée est entourée d'une clôture anti-intrusion, et constitue ainsi une coupure paysagère au même titre que les infrastructures routières.

L'impression générale à l'échelle de l'unité est celle d'un regroupement de plusieurs entités agricoles plutôt cloisonnées, dans lesquels les grandes infrastructures ont une forte prégnance visuelle. La qualité paysagère de ces espaces est néanmoins intéressante grâce à de forts contrastes entre espaces urbanisés et vallons boisés. Dans cette unité, la question des points de vue et des cadrages est particulièrement importante : les ambiances paysagères varient selon que l'on mette en scène des espaces agricoles sur fond de boisements ou au contraire que l'on découvre une accumulation des symboles anthropiques : routes, silos, châteaux d'eau, pylônes, clôtures...

Unité paysagère du plateau de Longnes



Bloc-diagramme : unité paysagère du plateau de Longnes

Le bourg de Longnes n'appartient pas au territoire d'étude puisqu'il borde la commune de Neauphlette au Sud. Il y a cependant bien une continuité autour de plusieurs caractéristiques composant une haute valeur paysagère :

- Un plateau agricole ouvert et doucement ondulé ;
- Une forte vocation résidentielle ;
- des bosquets nombreux mais de petite taille, autorisant des perspectives lointaines.
- des hameaux anciens dispersés, avec des exemples remarquables d'architecture traditionnelle.

Les haies et les lisières boisées participent à la sensation d'une nature bien entretenue, dans un rapport d'échelle équilibré avec les éléments bâtis.

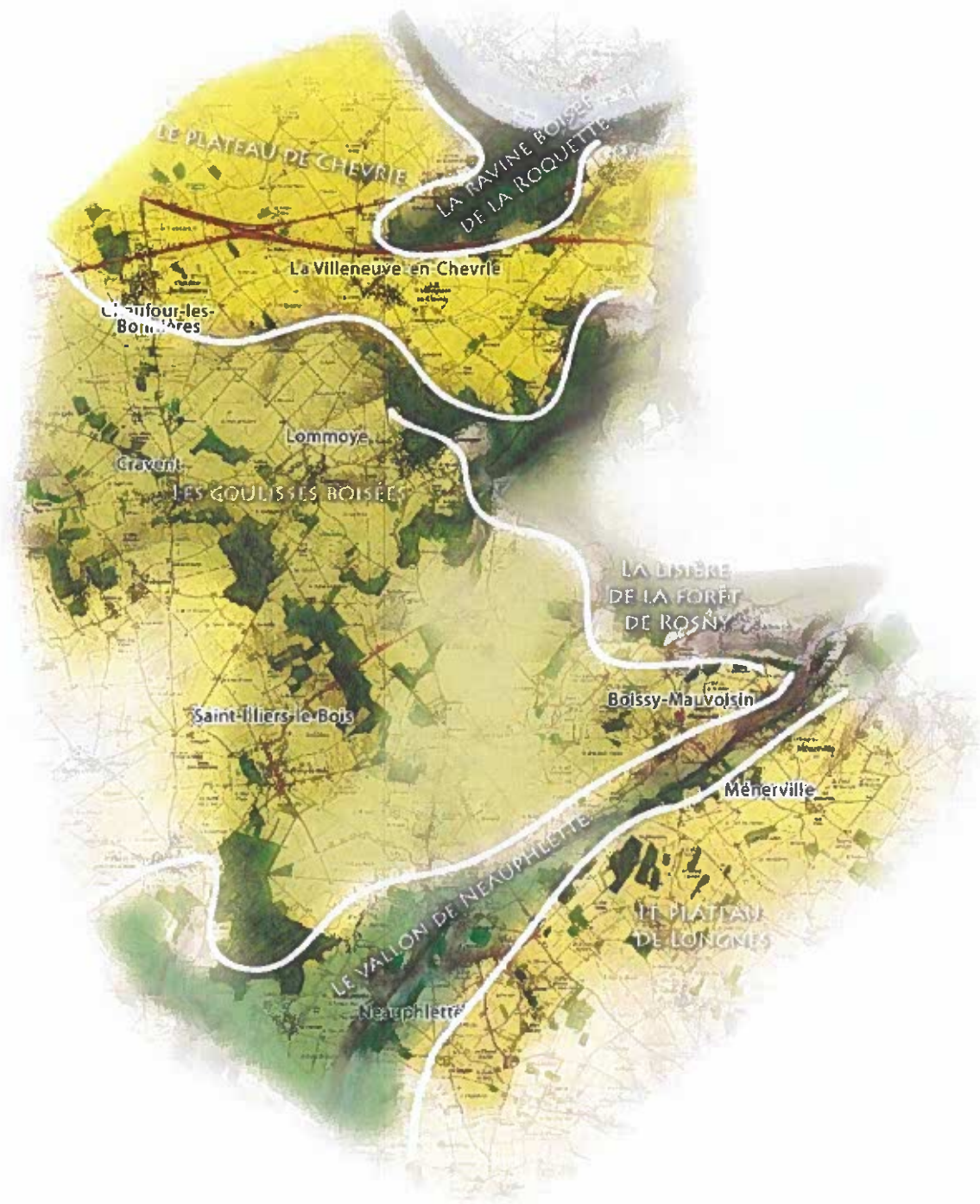
Les infrastructures routières et ferroviaires conservent une présence raisonnable dans le paysage. La voie ferrée Paris-Cherbourg s'inscrit dans le relief en reliant les deux vallons (vallée de la Fieffe et vallée de la Taupe) de part et d'autre du plateau.

Dans ce paysage, nature et urbanisation entretiennent un dialogue équilibré. En revanche, cela se traduit également par une certaine sensibilité face à des dynamiques de banalisation : urbanisation pavillonnaire peu intégrée, bâtiments d'activités artisanales, publicité non réglementée...

Les variations paysagères au sein de la CCPL

Pour une caractérisation plus fidèle des enjeux paysagers, il est proposé un redécoupage des unités avec des contours plus resserrés. Ainsi, six unités paysagères différentes peuvent être distinguées :

- Le plateau de Chevré,
- la ravine boisée de la Roquette,
- les coulisses boisées,
- la lisière de la forêt de Rosny,
- le vallon de Neauphlette,
- le plateau de Longnes.



Le Plateau de Chevrie

- Communes concernées : Chaufour-lès-Bonnières, La Villeneuve-en-Chevrie.
- Ce paysage correspond à un large plateau ouvert où des ondulations rythment le territoire. Le ciel prend une grande place au-dessus des champs cultivés.
- L'agriculture céréalière est importante sur ce plateau entraînant des changements de couleurs et de textures en fonction des saisons et des cultures (blé, colza, lin, maïs, pommes de terre et betteraves). Cette variété de cultures crée une certaine dynamique dans ce territoire de grandes parcelles agricoles.
- Dans ce paysage très horizontal, le regard porte loin et se rattache aux éléments boisés situés sur les franges et des bosquets d'arbres présents sur le plateau.
- Quelques villages et hameaux occupent le plateau. Ils sont construits autour d'anciennes fermes fermées construites en pierres de meulière. Les autres constructions reprennent les mêmes matériaux créant des villages assez uniformes. Leurs silhouettes arborées ponctuent le plateau.
- Les infrastructures (A13, RN13, RD113, ligne THT) sont prégnantes dans ce paysage à dominante agricole. Le tracé des voies structurantes est accompagné d'éléments arborés : alignement de platanes le long de la RN13/RD113, talus planté de haies mixtes (arbustes et arbres) pour l'autoroute A13.



Un plateau dominé par les grandes cultures, une présence de grandes infrastructures parfois accompagnées par le végétal.

La ravine boisée de la Roquette

- Communes concernées : La Villeneuve-en-Chevrie.
- Ce paysage correspond à un vallon boisé perpendiculaire à la vallée de la Seine entaillant le plateau de Chevrie. Il s'agit d'un espace de transition entre la vallée et le plateau.
- Les forêts appartiennent à des propriétaires privés et ne sont pas ouvertes au public. Cet espace est donc impénétrable à l'exception du GR 26 qui permet de rejoindre la vallée de la Seine depuis le plateau à travers les bois.
- Le champ visuel est cloisonné par les masses boisées. Les points de vue vers la vallée de la Seine sont rares. Il en existe quelques-uns en limite nord de la commune de La Villeneuve-en-Chevrie.



Des champs visuels limités par les éléments arborés

Les coulisses boisées

- Communes concernées : Boissy-Mauvoisin, Cravent, Lommoye, Saint-illiers-le-Bois, Chauffour-lès-Bonnières, La Villeneuve-en-Chevrie.
- Ce paysage mêle à la fois de grands espaces cultivés avec une structure arborée forte (boisements, bandes boisées, bosquets...). L'habitat y est relativement dispersé avec des hameaux agricoles et résidentiels. Par son importance, il constitue le paysage emblématique de la Communauté de Communes du Plateau de Lommoye.
- Les boisements servent de repères dans un territoire ouvert comme sur le plateau agricole. Les forêts et la silhouette arborée des villages sont autant d'éléments marqueurs,
- Ils sont également des éléments écrans qui orientent et guident le regard. Des effets de « coulisses », à travers la succession de bandes boisées, ouvrent et ferment successivement le paysage au gré d'un déplacement. Parfois la densité des arbres est telle que l'observateur est dans une ambiance très fermée. L'interruption des boisements permet brusquement un horizon ouvert sur le paysage comme depuis la RD 114 (route de Rosny) en direction de Saint-Illiers-le-Bois.
- Autour des bourgs de Lommoye, Cravent, Saint-Illiers, les nombreux hameaux dispersés, bosquets et bandes boisées créent un jeu de « caché / montré », créant une dynamique dans la découverte du paysage.



Bosquets et hameaux : silhouettes sur des plans successifs

La lisière de la forêt de Rosny

- Communes concernées : Lommoye, La Villeneuve-en-Chevrie et Boissy-Mauvoisin.
- Ce paysage correspond aux franges de la Forêt de Rosny qui sont constitués de quelques boisements prolongeant ce grand milieu naturel sur le plateau. Les perceptions du paysage sont dominées par le massif boisé qui marque la ligne d'horizon.
- Les masses arborées tendent à coloniser les hameaux (La Tuilerie, Le Mesnil-Guyon, La Belle-Côte, Les Guinets...) situés en bordure de la forêt. Depuis l'extérieur, les grands arbres des jardins privés forment des masques qui cachent les habitations pour l'observateur.



Le massif forestier comme ligne d'horizon



Une ambiance de lisière au sein des habitations

Le vallon de Neauphlette

- Communes concernées : Neauphlette, Boissy-Mauvoisin et Ménerville.
- Cette unité correspond à une bande paysagère regroupant les vallons de la Fieffe et de la Taupe. Elle traverse le territoire de la CCPL et forme un écrin arboré entre les vallées de la Seine et celle de l'Eure.
- Ce paysage est constitué de tableaux verdoyants associant bois, prairies et petites parcelles de céréales. L'eau est présente par l'intermédiaire du Radon dont les berges sont occupées par une ripisylve.
- Les nombreux boisements et le relief referment le paysage. L'observateur se retrouve avec un champ de vision confiné, ce qui contraste fortement avec les perceptions ressentis sur les plateaux agricoles très ouverts.
- Ponctuellement, le paysage s'ouvre et permet des perceptions lointaines fortes sur les sites plus vallonnés et vers la vallée de la Seine.
- La voie ferrée Paris-Cherbourg se fond relativement discrètement dans le relief.
- Le clocher de l'église de Neauphlette constitue un repère emblématique en belvédère sur le vallon.



Bosquets et hameaux : silhouettes sur des plans successifs

Le plateau de Longnes

- Communes concernées : Neauphlette et Ménéville.
- Ce paysage correspond à un large plateau ouvert sans variation topographique. Les caractéristiques de cette unité paysagère est relativement semblable à celle du plateau en Chevrie : importance du ciel au-dessus des champs cultivés, domination des grandes cultures céréalières, changement de couleurs et textures en fonction des cultures et saison...
- Une couronne boisée entoure généralement les villages et hameaux anciens. Les structures végétales sont donc particulièrement présentes dans les silhouettes paysagères des espaces bâtis.
- Les voies sont rectilignes et les arbres d'accompagnement peu nombreux.



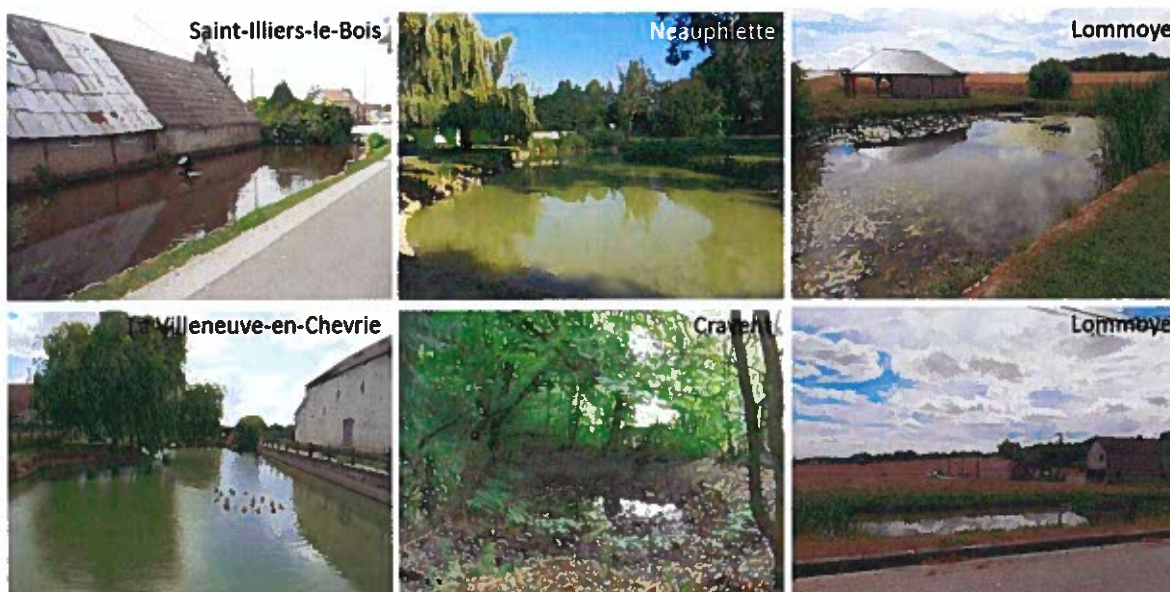
Un plateau extrêmement plat, une structure arborée perceptible de loin

Les micro-paysages

Les mares

Au sein ou à proximité des espaces bâtis, de nombreuses mares apportent une **présence singulière de l'eau** sur le territoire. Il ne s'agit pas d'une spécificité de la CCPL puisque plus de 22000 mares sont recensées dans la région Ile-de-France par la Société nationale de protection de la nature (SNPN)⁹. La quasi-totalité ont été aménagées par l'Homme afin de constituer, dès le Néolithique, des réserves en eau et s'adapter à des espaces au réseau hydrographique peu dense. Les mares sont proches des zones bâties et les matériaux extraits pour creuser ces dépressions ont bien souvent servi à la construction des habitations.

On retrouve également quelques **mares forestières** au sein des boisements comme sur le territoire de Cravent. Elle sont également une origine anthropique. Ces mares sont souvent dans un état d'atterrissement avancé par manque d'entretien.



Les nombreuses mares appartiennent au patrimoine paysager et culturel du territoire

Il est estimé que 90 % des mares de la région ont été rebouchées depuis un siècle. Pourtant, leur présence participe à l'identité des villages et à la mémoire des lieux. Elles jouent également un rôle important dans le maintien de la biodiversité et la régulation des eaux.

Les vergers

Les vergers sont des éléments singuliers du paysage local et évoque la ruralité des communes. Leur importance s'est beaucoup réduite au cours des dernières décennies. On en recense encore quelques uns, notamment sur Neauphlette et La Villeneuve-en-Chevrie.



Des vergers encore présents

⁹ Société nationale de protection de la nature, *Inventaire des mares d'Ile-de-France 2011 - 2012*

Tendances générales d'évolution

Plusieurs dynamiques d'évolution du paysage ont été observées sur le territoire, avec une traduction visible dans différents lieux. Sont ici décrites ces dynamiques générales sur l'ensemble du territoire.

La résidentialisation de l'habitat ancien

Les bourgs et hameaux sont progressivement aménagés pour plus de sécurité et de confort : trottoirs, éclairage, etc. L'utilisation de matériaux de qualité dans les aménagements, notamment de pierres naturelle (grès) pour les bordures de trottoirs participe à une amélioration globale du cadre de vie. En revanche, cela se traduit également par plus d'automobiles stationnées sur l'espace public (les stationnements aménagés sont rarement suffisants) et la multiplication de mobilier urbain : différents types de lampadaires, arrêt de bus, infrastructures sportives, équipements de sécurité de type potelets, etc.



Terrain de sport à Saint-Illiers-le-Bois



Hameau de Launay (Neauphlette)



La Villeneuve-en-Chevrie

Le développement pavillonnaire

La transition entre habitat récent et espaces agricoles est généralement peu travaillée. Alors que les anciens bourgs et hameaux étaient généralement cernés de bois et de vergers, les extensions récentes se confrontent aux espaces agricoles avec de nombreuses nuisances : impact visuel des façades dans le paysage, mais également nuisance sonores, épandages agricoles.



Manque d'intégration paysagère des quartiers récents à Neauphlette et à Lommoye

Une relation rendue difficile entre centres anciens et nouveaux quartiers en raison de logique d'urbanisation différente



Contraste entre un ancien domaine cerné de murs et les extensions récentes (Saint-Illiers-le-Bois)

La plupart des villages et hameaux anciens sont organisés autour d'une ou plusieurs rues, avec des espaces publics principalement localisés près de l'église lorsqu'il existe une. Les façades sont généralement abritées derrière un haut mur en pierre et les accotements sont étroits. Cependant, dans ces parties anciennes, on trouve une grande qualité paysagère : les trottoirs sont souvent couverts de pavés de grès et plantés d'une végétation généreuse (trottoirs engazonnés, grands arbustes, parfois même grands arbres).

Par opposition, les extensions récentes sont simplement dotées de trottoirs dans le respect des normes : il est difficile d'y trouver une telle qualité d'ambiance.

- La multiplication des clôtures, une cohérence difficile

La diversification des matériaux offre de nombreuses possibilités pour aménager les limites séparatives des propriétés privées. Bien que l'usage du végétal soit fréquent, les lotissements récents se caractérisent par une multiplicité des clôtures avec un problème de cohérence d'ensemble. Cette évolution entre en fort contraste avec le tissu ancien qui est caractérisé par une grande unité des matériaux qui se retrouve dans l'aménagement des limites séparatives.



Multiplicité des clôtures sans recherche d'unité entre les différentes propriétés

- La rationalisation des exploitations agricoles avec la multiplication des hangars de grande hauteur en périphérie des villages